Envoyé en préfecture le 24/07/2023
Reçu en préfecture le 24/07/2023
Publié le
ID : 054-255400905-20230705-DEL14_2023-DE

COLLECTE ET TRAITEMENT
DES DÉCHETS MÉNAGERS DU SECTEUR
DE BRIEY, VALLÉE DE L'ORNE & JARNISY

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LE RAMASSAGE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
DU SECTEUR DE BRIEY, VALLEE DE L'ORNE ET JARNISY

COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 05 JUILLET 2023

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N° 14/2023
OBJET : Tri à la source des biodéchets

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juillet à dix-huit heures, le Syndicat Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères du Secteur de Briey, Vallée de l'Orne et Jarnisy, s'est réuni à la Maison pour tous à Mance (Val de Briey), à l'effet d'examiner les différentes questions inscrites à l'ordre du jour. La convocation a été transmise le 29 juin 2023.

Présents : M. BERG – M. MOLINERIS – M. L'HERBEIL – M. NORROY – Mme GUIDEZ – M. DEMANGE – M. AISSAOUI – M. GRIVEL – M. BESSEDJERARI – Mme BOULIER – M. VACCANI – Mme BARILLET – M. METZINGER – M. CROCENZO - M. LINTZ – Mme BURKI – Mme BLETTNER – M. SCHAACK – M. BECQUER – M. ANTCZAK – Mme MARTINEZ – Mme KOCKEISEN – M. DIDIER – M. NOCCHI – M. LIEVAIN – Mme THUILLIEZ – Mme HIRTZBERGER – M. HIRSCH – Mme HARING – M. POGGIOLINI – M. MUSIOL – M. BARTH

Représentés par un pouvoir : Mme POUVREAU par M. GRIVEL – Mme CROUTSCH par M. L'HERBEIL – Mme PRIEUX par M. BESSEDJERARI – Mme ZAIM par M. AISSAOUI – M. CARDAIRE par Mme BURKI – M. KEFF par M. METZINGER - M. CORNILLE par M. POGGIOLINI – M. DIETSCH par Mme HIRTZBERGER

Représentés par un suppléant : M. FERRARELLI par Mme BARTH - M. MAGNOLINI par M. NOE - Mme CHALLINE par Mme PIECHOCKI – M. TOMC par M. GIORDANENGO

Excusé : M. MILANO

Absents : M. BERNARD – M. BURLERAUX – M. SCHMITT – M. ZAMPETTI – Mme BERTOLINO FALCONETTI – Mme LIENARD – M. ANDRE – M. BENALOUACHE – Mme PASQUINI – M. DURAND – Mme PORCO GALLINA – M. GENCO – M. PASQUER – M. JODEL – M. FALZI – M. ZIMMERMANN – M. NEZ – M. NEUBERT – M. MENGHI – M. POITROT – M. SCHWARTZ

Président de séance
Monsieur Julien BESSEDJERARI.

Secrétaire de séance
Madame KOCKEISEN

Signé par : JULIEN BESSEDJERARI
Date : 24/07/2023
Qualité : PRESIDENT

29, rue Gustave Eiffel
BP 80116 - 54800 JARNY
Tél. 03 82 20 22 00
Fax 03 82 20 87 70
Email communication@sirtom.fr
Internet www.sirtom.fr

Envoyé en préfecture le 24/07/2023
Reçu en préfecture le 24/07/2023
Publié le
ID : 054-255400905-20230705-DEL14_2023-DE

Le Président rappelle le contexte réglementaire en matière de biodéchets, notamment défini par la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) qui prévoit au 1er janvier 2024 que l'ensemble des producteurs de biodéchets puissent disposer d'une solution de tri à la source, dans le but de leur valorisation.
Les collectivités territoriales chargées de la mise en œuvre de cette disposition devront proposer aux ménages des moyens de tri à la source conjoints ou complémentaires comme des bacs séparés, une collecte spécifique, le compostage individuel …

Le Président expose les trois solutions évoquées lors du vote du budget primitif, à savoir :
- la mise en place de points d'apport volontaire rapidement écartée compte tenu du coût, de la multiplication des points d'apport volontaire sur les communes et du désaccord certain de ces dernières.
- une collecte avec un sac de couleur déposé dans le bac d'ordures ménagères. Au niveau du centre de traitement, un système de bras écarte le sac spécifique contenant les biodéchets. Cette nouvelle technologie représenterait un coût de 13 € par habitant soit 780 000 € pour une prestation de micro-collecte.
- une dotation gratuite aux particuliers de composteurs individuels.
Le Président ajoute que cette solution serait la moins onéreuse et respecterait la législation. Certes, le coût d'achat d'un composteur variera en fonction des quantités commandées, mais cette opération restera plus avantageuse que les autres.

Après discussions avec l'assemblée, le Président propose d'opter pour l'achat de composteurs individuels.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins une abstention,

- ACCEPTE de s'orienter vers l'achat de composteurs individuels dans le cadre de la réglementation du tri à la source des biodéchets

- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2023

Fait et délibéré en séance,
les dits jour, mois et an.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Julien BESSEDJERARI

Nombre de délégués

En exercice : 66
Présents : 36
Représentés : 8
Absents : 22
Votants : 44
Vote Pour : 43
Vote Contre : 0
Abstention : 1